



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

Date de convocation : 28/09/2026

Date d'affichage : 15/10/2026

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
B. GAVARD	A. COLIN	N. FLOCH	S. LAIZET	S. MEVEL
F. PAYET	B. BRILLAUT	A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ
P. PRÖNNICKE	A. MADEC	M. BUES	M. LAHAYE	

Absents : Mme Petra PRÖNNICKE, M. Mathieu BUES

Pouvoirs : Mme Petra PRÖNNICKE à Mme Aurélie MADEC

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 6 juillet 2026.
2. Présentation du rapport d'activité 2025 de la CAPLD. **Annexe 1.**
3. Débat obligatoire sur la protection sociale des agents communaux.
4. **2026100501** : Règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032. **Annexe 2.**
5. **2026100502** : Renouvellement de la convention avec G.R.D.F. **Annexe 3.**
6. **2026100503** : Unesco, convention d'engagements réciproques avec le CD 29. **Annexe 4.**
7. **2026100504** : Budget principal, Décision modificative budgétaire N°1/2026.
8. **2026100505** : Tarifs communaux 2027. **Annexe 5.**
9. **2026100506** : Forfait Sainte Nonne 2026
10. **2026100507** : Dénomination du lotissement à Menez à C'hlan
11. **2026100508** : Subvention exceptionnelle au Musée Ty Gwechall
12. **2026100509** : Gratification des stagiaires
13. **2026100510** : SPL Enr communication du rapport du mandataire. **Annexe 6.**
14. **Affaires diverses :**
 - **Dispositif Villes Amies Des Aînés, V.A.D.A.**, présentation de la démarche par M. Dominique SALIOU.
 - Dates à venir.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MEVEL

Propos liminaires.

- M. le Maire a ouvert la séance à 20h en procédant à l'appel des conseillers municipaux.
- Il a ensuite soumis le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2026 à l'approbation du conseil. **Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.**
- M. le Maire, vice-président de la CAPLD, a présenté le rapport d'activité 2025 en début de séance. Cette présentation n'a pas suscité de question de l'assemblée qui a en pris acte.
- A la demande de M. le Maire, M. Jean-François PERROT, directeur des services de la commune, a présenté le dispositif de protection sociale des agents communaux. La commune participe financièrement à la couverture santé des agents, à hauteur de 30 euros mensuels à condition que l'agent soit titulaire d'un contrat labellisé. Concernant la prévoyance, via le contrat groupe proposé par le CDG 29, la commune prend en charge 50% du coût de la couverture des agents. Ces deux participations allant au-delà des minimums réglementaires, le conseil municipal en prend acte tout en restant attentif aux évolutions réglementaires à venir.

1. 2026100501 : Règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur de l'assemblée pour la mandature 2026-2032 qui doit être adopté après le renouvellement du conseil municipal. Ce projet de règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et discuté en municipalité. Après avoir sollicité les conseillers municipaux sur ce projet de règlement, M. le Maire l'a soumis au vote.

Le règlement du conseil municipal a été adopté à l'unanimité.

2. 2026100502 : Renouvellement de la convention avec G.R.D.F.
--

M. le Maire a présenté le projet de nouvelle convention pour le service public de la distribution du gaz proposé par G.R.D.F. pour la période 2027-2056. Le réseau de distribution du gaz sur la commune présente les caractéristiques suivantes :

- 12 km de réseau sur le territoire communal,
- 235 clients raccordés (222 résidentiels, 12 tertiaires, 1 agricole)
- Nouveau mode de calcul de redevance R1 qui garantit la stabilité de la redevance annuelle qui était de 1685 euros en 2025,
- Production par G.R.D.F. d'un compte-rendu annuel d'activité,
- Durée : 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le projet de convention a été transmis aux conseillers municipaux en amont de la séance, il n'a pas appelé d'observation en cours de séance.

M. le Maire l'a soumis au vote de l'assemblée qui, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à le signer.

3. 2026100503 : Unesco, convention d'engagements réciproques avec le CD 29.
--

M. Maël PEDEN, adjoint au maire, a présenté le projet de Convention d'Engagements Réciproques, C.E.R., proposée par le Conseil Départemental du Finistère à la commune de Dirinon et la C.A.P.L.D. Cette convention a pour principaux objectifs, pour les 22 communes propriétaires des enclos formant le bien en série :

- La définition du périmètre et de la zone tampon de l'enclos paroissial de la Commune, qui viendront assurer sa protection en complément ou en substitution des protections existantes ;
- La réalisation d'un diagnostic sanitaire complet des bâtiments qui composent l'enclos, incluant une analyse de l'état de conservation de chacun de ses éléments constitutifs afin de permettre l'identification des travaux prioritaires ;
- La réalisation d'un bilan sur l'état du placître ;
- La conception et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sauvegarde, la valorisation, l'entretien courant, la signalisation et la médiation de l'enclos ;

- Les échanges à engager avec l'affectataire sur la question de la tenue intérieure des bâtiments affectés au culte, dans le respect de leur identité patrimoniale ;
- L'établissement d'un plan de gestion à long terme du bien en série ;
- L'information régulière de la population et des acteurs locaux sur le projet d'inscription et leur association à sa mise en œuvre ;
- Le partage des responsabilités, des moyens humains, techniques et financiers relatifs aux objectifs énoncés ci-dessus.

M. Matthieu LAHAYE, conseiller municipal, s'interroge sur les conséquences financières si les étapes de la C.E.R. ne sont pas respectées et s'il y a un risque de suppression des aides mentionnées. M. le Maire et M. Maël PEDEN, adjoint, lui répondent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, la convention présentée s'inscrivant dans le temps long.

Après cette présentation du projet de convention, M. le Maire a sollicité le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention d'engagements réciproques proposée par le CD29.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'autorisation de signature de cette convention.

4. 2026100504 : Budget principal, Décision modificative budgétaire N°2/2026
--

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'adapter les ouvertures de crédits prévues aux budgets primitifs 2026 de la commune et du budget annexe Multi-Accueil.

S'agissant du budget principal de la commune, les modifications d'ouvertures de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, peuvent se résumer comme suit dans le cadre d'une décision modificative budgétaire N°2/2026 :

Fonctionnement			
Ouvertures de crédit en recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €
73	73111	Impôts directs locaux	12 000,00 €
75	752	Revenus des immeubles	2 000,00 €
	75888	Autres	4 000,00 €
Total nouvelles recettes de FCT			24 000,00 €
Réductions de crédits en dépenses			
011	60612	Energie électricité	5 000,00 €
	6288	Autres	6 000,00 €
Total réduction de dépenses de FCT			11 000,00 €

Ouvertures de crédits en dépenses			
68	6817	Dotation aux provisions	80.00 €
012	64111	Personnel titulaire	25 000,00 €
	64131	Personnel non-titulaire	9 920,00 €
Total nouvelles dépenses de FCT			35 000,00 €

Investissement

Ouvertures de crédits en dépenses			
45	45812	Effacement réseaux Goarem Vian, Télécom	18 000,00 €
Total augmentation de recettes d'INVEST			18 000,00 €
Ouvertures de crédits en recettes			
45	45822	Effacement réseaux Goarem Vian	18 000,00 €
Total nouvelles dépenses d'INVEST			18 000,00 €

S'agissant du budget annexe Multi-Accueil et suite à une communication du S.G.C. de Landerneau il convient de rectifier l'erreur de reprise des résultats 2024 en abondant la ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) de 0.80 euro en procédant à une décision modificative N°2/2026.

M. le Maire soumet cette proposition de modification budgétaire au vote du conseil municipal.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte les décisions modificatives budgétaires N°2/2026 pour le budget principal et N°2/2026 pour le budget annexe Multi-Accueil.**

5. 2026100505 : Tarifs communaux 2027

Mme Aline DEROZE-SIMERAY, adjointe au maire, a présenté la grille des tarifs communaux pour 2027. Les tarifs en vigueur en 2026 sont reconduits à l'identique en 2027 avec toutefois deux nouveaux tarifs pour les photocopies A4 (0.50 €) et A3 (1€) couleur qui sont désormais possibles à l'agence postale communale. Mme DEROZE-SIMERAY a rappelé dans sa présentation que les tarifs de location de salle avaient été revus à la baisse en 2026 suite à la baisse du coût des énergies.

Mme Aurélie MADEC, conseillère municipale, s'interroge sur la présence d'un tarif majoré spécifique aux habitants de Saint-Urbain pour la fourniture de cordes de bois. Mme Aline DEROZE-SIMERAY, adjointe, lui répond que ce tarif inclut le transport.

La grille des tarifs 2027, accessible sur le site internet, a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. 2026100506 : Forfait Sainte Nonne 2026

Mme Aline DEROZE-SIMERAY, adjointe au maire, a rappelé que les frais de fonctionnement de l'Ecole Ste Nonne, en application du contrat d'association, sont pris en charge par la Commune, sous la forme d'une contribution forfaitaire.

L'effectif des élèves de Sainte-Nonne domiciliés à Dirinon étant de 61 à la rentrée de septembre 2025 (N-1), la contribution forfaitaire versée cette année, par la Commune de Dirinon, s'élève à 775.76 € par enfant et par an.

Il est proposé au conseil d'accorder à l'école Sainte-Nonne une contribution forfaitaire de 47 375.48 € pour l'année 2026, soit 11 843.87 € par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé à l'école Sainte-Nonne une contribution forfaitaire de 47 375.48 € pour l'année scolaire 2026 soit une participation trimestrielle de 11 843.87 €.

7. 2026100507 : Dénomination du lotissement à Menez à C'hlan

M. Maël PEDEN, adjoint au maire, a exposé que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. M.PEDEN a rappelé la démarche participative initiée par la municipalité et les propositions recueillies auprès des habitants contributeurs pour la dénomination du lotissement en cours de réalisation à proximité du lieu-dit Menez ar C'hlan.

Il a proposé au conseil municipal d'adopter la dénomination suivante : Lotissement « AR MEIN ».

Le conseil municipal a adopté cette dénomination à l'unanimité.

8. 2026100508 : Subvention exceptionnelle au Musée Ty Gwechall

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association Ty Gwechall pour les animations organisées pendant les journées du patrimoine au musée.

Les crédits ouverts au budget primitif 2026, article 65748, le permettant,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Ty Gwechall.

9. 2026100509 : Gratification des stagiaires

M. le Maire rappelle que l'[article L. 124-6 du Code de l'éducation](#) dispose que lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à 2 mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à 2 mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement. Il expose ensuite que les services techniques communaux accueillent, tout au long de l'année scolaire, un jeune dirinonais en formation de CAPA Jardinier Paysagiste.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a fixé la rémunération des stagiaires effectuant une période de formation supérieure à 2 mois, consécutifs ou non, à 4.50 € par heure conformément à la réglementation en vigueur.

10. 2026100510 : SPL Enr communication du rapport du mandataire

M. le Maire a rappelé que le conseil municipal a approuvé, par délibération n°2024100701, l'entrée de la commune de Dirinon au capital de la SPL CAPLD Énergies Renouvelables, afin de bénéficier de ses compétences en matière d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAPLD.

La SPL CAPLD Énergies Renouvelables a transmis son rapport aux actionnaires 2025 joint en annexe. Conformément aux articles L. 1524-1 et L. 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

M. le Maire a présenté une synthèse de ce rapport et de ses annexes et l'a soumis à **l'approbation du conseil municipal qui l'a approuvé à l'unanimité.**

11. Affaires diverses

- **Dispositif V.A.D.A.** M. Dominique SALIOU, adjoint au maire, a présenté le label Ville Amie Des Aînés, V.A.D.A. l'objectif de ce label est de valoriser l'action des collectivités en faveur du mieux vieillir et de construire avec la population une politique de l'âge pour tous afin d'accéder aux financements du F.A.T.I.S., fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. Le C.C.A.S. de la commune examinera plus avant cette démarche et décidera de s'engager dans la démarche d'accompagnement du cabinet Territages pour obtenir ce label qui permettrait de financer des actions en faveur des aînés dans les domaines de l'environnement bâti et de l'environnement social.
- **Travaux de voirie en cours.** M. Maël PEDEN a rendu compte des travaux de voirie entrepris suite aux inondations de l'hiver dernier.
- **Aménagement du bourg.** M. le Maire a réalisé un point d'étape du projet de requalification du la traversée du bourg. Il a rappelé l'étude urbaine réalisée par le cabinet T.L.P.A. en 2021 complétée par celle du C.A.U.E. réalisée en 2026. La commune rentre aujourd'hui dans la phase de désignation d'une maîtrise d'œuvre. Pour ce faire elle est accompagnée par Finistère Ingénierie Assistance, F.I.A.
- **Réalisation de talus sur le territoire communal.** M. Matthieu LAHAYE, conseiller municipal, remarque qu'à plusieurs endroits de la commune des talus sont en cours de réalisation. Il sollicite M. le Maire pour savoir dans quel cadre ces actions sont engagées. M. le Maire lui répond que c'est la traduction d'une réelle volonté politique portée et financée par le syndicat de bassin et destinée à atténuer les effets du remembrement notamment sur les écoulements d'eau.
- **Eau potable.** M. le Maire, également vice-président de la C.A.P.L.D. délégué sur les domaines de l'eau et de l'assainissement, a réalisé un point d'information sur les difficultés d'alimentation en eau potable du bassin landernéen et brestois si des pluies conséquentes n'interviennent pas d'ici mi-novembre. Le département, en l'absence de pluies significatives, risque de devoir faire face à des difficultés d'alimentation en eau potable.

- **Etang du Roual.** M. le Maire a rendu compte du contrôle de la digue du Roual (dont la commune est propriétaire gestionnaire) réalisé par un agent des services de la D.R.E.A.L. Ce contrôle a conclu à des non-conformités dans le suivi de l'ouvrage. Ces observations ont été prises en compte par les services communaux et une actualisation du suivi de l'ouvrage et des études techniques sera réalisée dans les mois qui viennent.
- **Amiante à l'école.** M. le Maire fait état de la présence d'amiante à l'école Jean Rouxel. La présence d'amiante est attestée depuis 2005 et un nouveau diagnostic a été réalisé en 2026. Il n'a pas fait état d'évolution. L'amiante est présente dans des dalles de sol de trois pièces distinctes et sur certains éléments extérieurs de la toiture. Le diagnostic réalisé en 2026 ; tout comme celui de 2005, préconise une surveillance régulière des matériaux afin de prévenir toute dégradation qui pourrait engendrer des risques pour la santé humaine. Cette surveillance est assurée par les services techniques communaux. Des études sont en cours pour évaluer le coût d'un désamiantage des parties concernées.
- **Effacement des réseaux aériens rue Goarem Vian.** L'opération est aujourd'hui achevée et la commune va solliciter le S.D.E.F. pour programmer les dernières opérations d'effacement (Croix de Mission et Run ar Groas).
- **Animation jeunesse.** M. le Maire informe le conseil du souhait de la municipalité d'accueillir et de porter financièrement le poste de coordonnateur jeunesse du pays de Daoulas. Ce poste mutualisé est porté à ce jour par la commune de Loperhet qui a pris la suite de la commune de Logonna-Daoulas. Il serait porté par la commune de Dirinon à compter du 1^{er} janvier 2027 et une cellule des bureaux tiers du Rozic serait mise à disposition de l'agent. Le transfert de ce poste vers Dirinon serait neutre financièrement car il est mutualisé et sera présenté au conseil municipal des semaines à venir.
- **Plan communal de sauvegarde.** M. le Maire a rendu compte au conseil municipal de l'avancement de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, P.C.S. Bien que la commune n'y soit pas contrainte réglementairement, l'expérience de la tempête CIARAN en 2023 a mis au jour la nécessité d'avoir une organisation établie en cas de crise majeure sur le territoire communal.
- Dates à venir
 - Prochains CM les lundis 16/11 et 14/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.